

IV.2.1.2. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

À une échelle plus fine, on retrouve dans l'environnement proche de la Zone d'Implantation Potentielle le relief légèrement chahuté de la géomorphologie des unités paysagères de bocage. La ZIP se situe en situation topographique intermédiaire à une altitude moyenne d'environ 135 m (cf. Figure 84, ci-dessous). Le bloc diagramme et la coupe topographique CC', ci-après, représentent l'organisation du relief et du réseau hydrographique de l'aire d'étude rapprochée.

On y observe les vallonnements peu marqués mais néanmoins nombreux générés par le réseau hydrographique dense de ruisseaux multidirectionnels. Le Thouet est le cours d'eau principal de l'aire d'étude rapprochée ; ses méandres circulent selon un axe nord/sud à 2,5 km au plus proche de la ZIP, à l'est de l'aire d'étude immédiate. La vallée du Thouet représente la seule ligne de force clairement identifiable relative au relief (cf.

Figure 83, ci-contre).

De nombreux affluents du Thouet alimentent l'aire d'étude rapprochée, notamment la Cendronne au nord-est de la ZIP et le Cébron au sud-est. La Taconnière et la Raconière l'y rejoignent au niveau du lac du Cébron, principal point d'eau de l'aire d'étude rapprochée situé au sud-est de la ZIP.

Ces variations de topographie peu abruptes mais toujours changeantes au gré de la traversée du territoire impliquent quelques points de vue hauts depuis lesquels des vues lointaines s'ouvrent, succédées par des vues en point bas beaucoup plus fermées.

Photo 62 : Le plateau accueillant la ZIP s'étend devant le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière

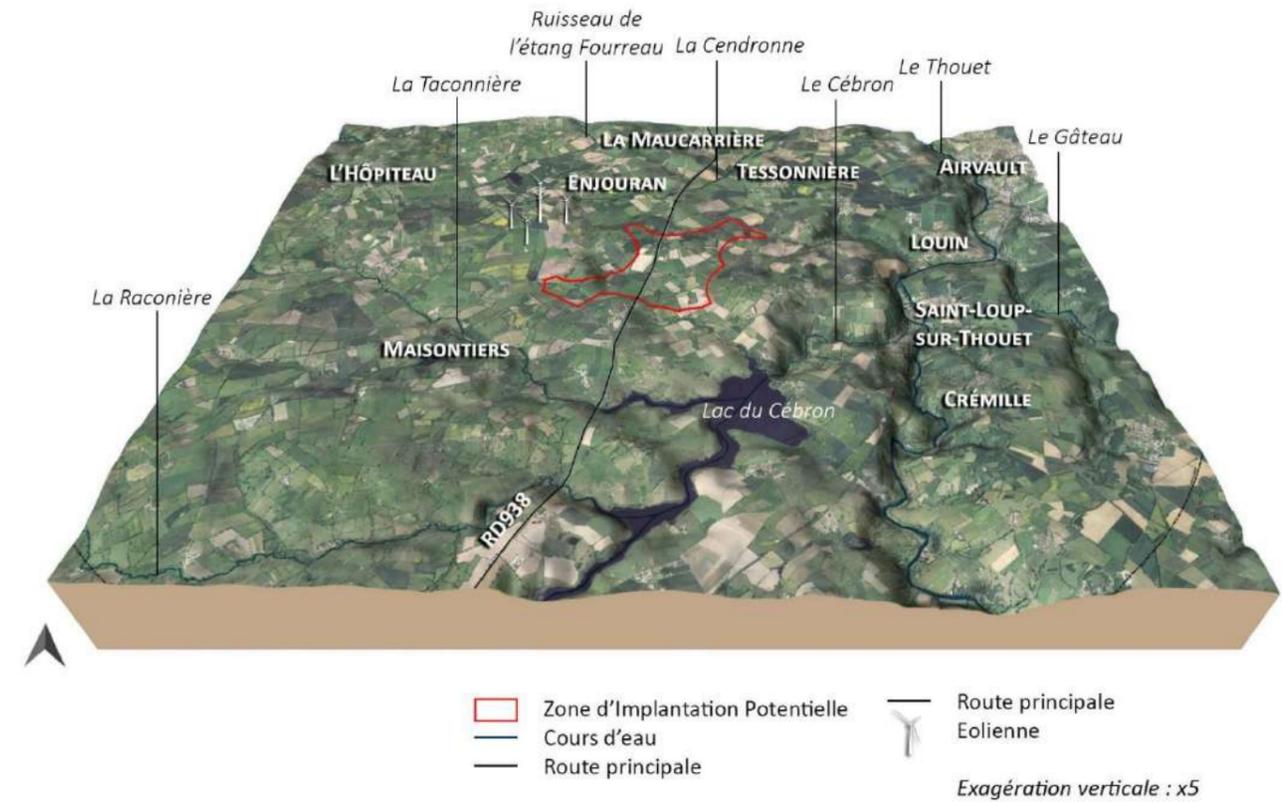


Figure 83 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x5)

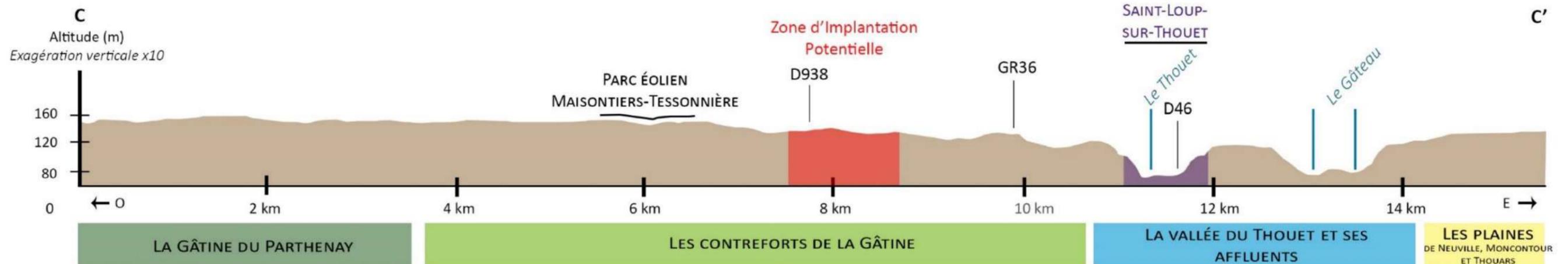
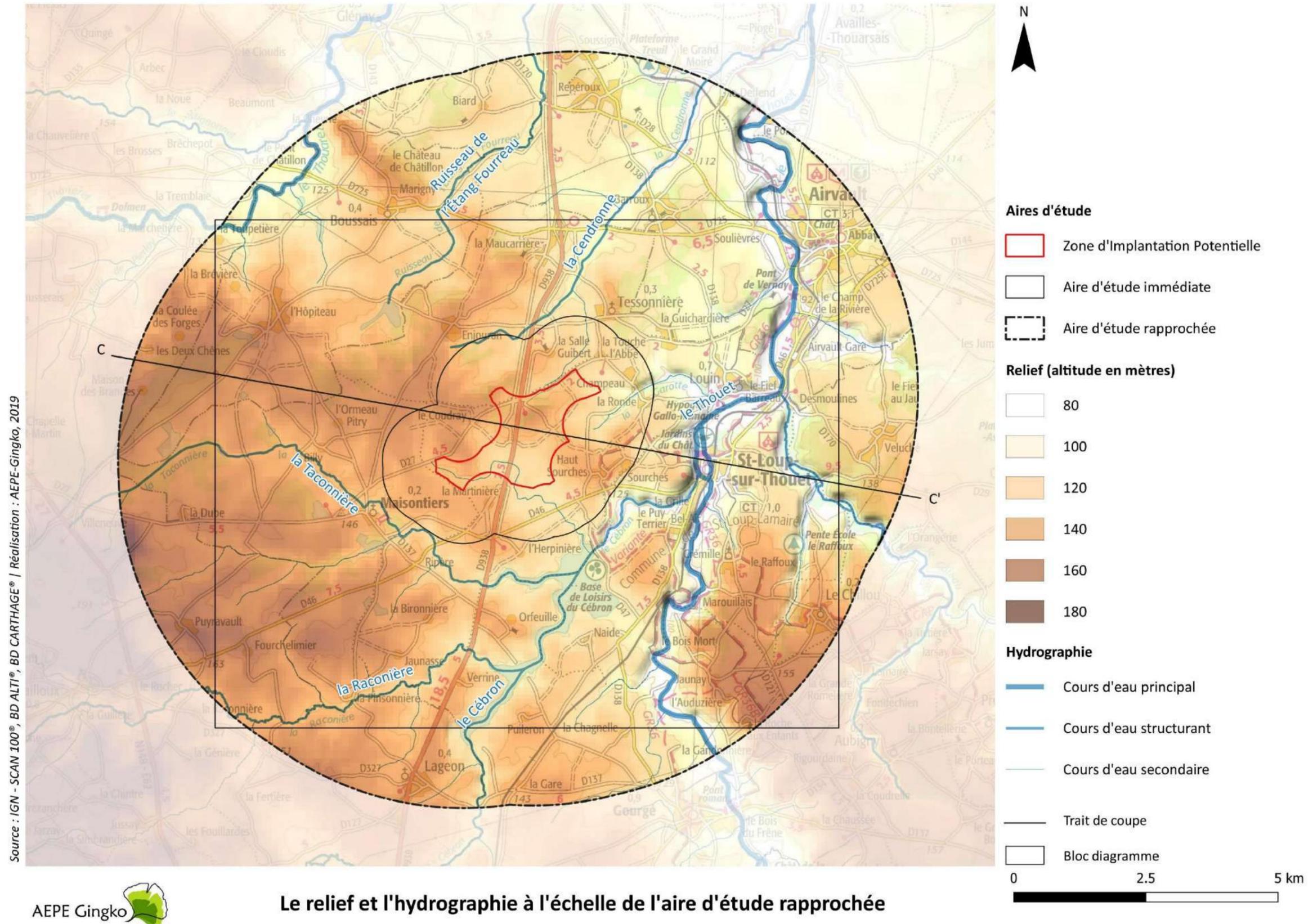


Figure 84 : Coupe topographique CC' selon un axe ouest/est, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (exagération verticale x10)



Source : IGN - SCAN 100®, BD ALTI®, BD CARTHAGE® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 140 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, localisation du bloc diagramme et de la coupe topographique

IV.2.2. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VEGETATION

L'occupation du sol contribue fortement à l'organisation des paysages et à la perception de ces derniers. En effet, la végétation arborée forme des masses opaques (boisements) ou des lignes directrices (haies bocagères) dans le paysage ; les espaces agricoles sont marqués par l'évolution des cultures, pouvant créer une dynamique dans le paysage au fil des saisons (la perception des paysages environnants ne sera par exemple pas la même si le sol est nu ou si les maïs sont hauts et bloquent les vues) ; etc.

La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. Elle apporte une information sur l'occupation du sol, en distinguant 3 niveaux, avec respectivement 5, 15 et 44 postes (catégories d'occupation du sol). La taille minimale pour une unité est de 25 hectares : certains petits boisements, ou bourgs de surface réduite, ne sont par exemple pas pris en compte, ni les haies bocagères, relativement nombreuses sur le territoire étudié.

Comme l'illustrent la carte page suivante et le diagramme ci-après, la majorité du territoire d'étude est constituée de terres dédiées à l'agriculture, qui est dominée par la polyculture et l'élevage (maïs, grain fourrage, céréales ; élevage bovin). L'aire d'étude éloignée est donc assez peu urbanisée et possède un caractère paysager à dominante rurale, ponctué par les bourgs et hameaux dispersés du bocage ou les bourgs groupés de la plaine. On distingue 3 zones urbaines d'importance : Bressuire, à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, Thouars, au nord de la ZIP et Parthenay au sud de la ZIP.

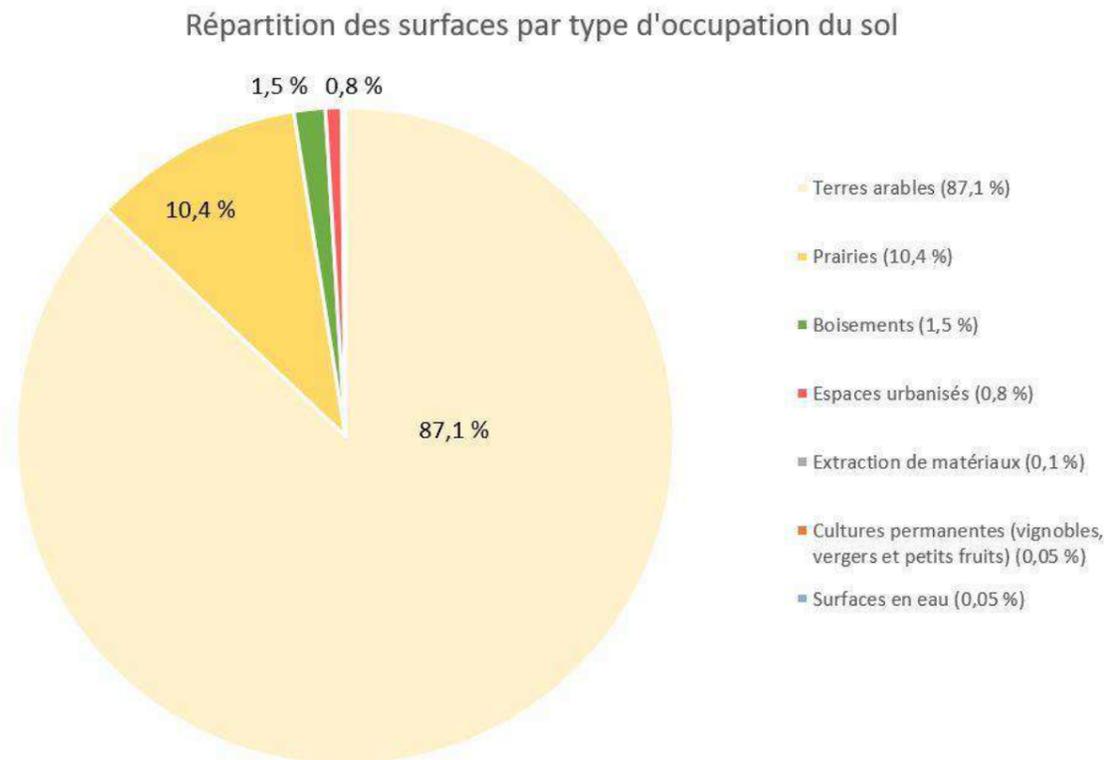


Figure 85 : Répartition de l'occupation du sol en termes de surfaces, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2012)

La majeure partie du territoire d'étude, à l'ouest de la vallée du Thouet, est couverte d'un maillage bocager plus ou moins dense selon les secteurs, qui se déploie sur le relief vallonné. Les sols à faible valeur agronomiques favorisent le maintien d'un bocage à maille serrée et des surfaces en herbe. Les prairies permanentes et temporaires sont majoritaires, en petites parcelles enserrées dans un réseau de haies. Dans certains secteurs les parcelles sont plus étendues mais toujours comprises dans un contexte bocager touffu. La forte densité végétale restreint généralement fortement le champ de vision, notamment depuis les axes de communication.



Photo 63 : Les prairies pâturées témoignent de l'activité d'élevage bovin sur le territoire



Photo 64 : Dans les paysages de bocage dense, la trame végétale arborée est resserrée et les vues limitées ou cadrées par les haies

Par contraste avec les paysages d'herbe et de haies à l'ouest, la partie du territoire d'étude à l'est de la vallée du Thouet et au sud de Thouars se distingue par la faible présence d'arbres dans l'espace agricole. Les parcelles sont très vastes et généralement exploitées en grande culture, avec très peu d'espaces pastoraux. De nombreux boisements de surface moyenne sont néanmoins disséminés sur la plaine. Ils constituent régulièrement des arrière-plans boisés aux vues dégagées ou des masques visuels lorsque l'observateur se situe à proximité. Certains axes routiers sont accompagnés d'arbres d'alignement, qui forment alors un motif très régulier et géométrique dans le paysage de la plaine. Les bourgs groupés de ce secteur sont également souvent entourés d'une ceinture arborée ou de prairies.



Photo 65 : La plaine agricole à l'est du Thouet présente peu d'obstacles visuels – un arrière-plan arboré souligne l'horizon

Les structures arborées représentent un élément structurant de l'organisation du paysage et du fonctionnement visuel de ce dernier. Présentes sous des typologies très variées au sein de l'espace agraire mais aussi villageois, les figures arborées sont essentielles dans la lecture du paysage : arbres isolés, haie à strate arborée ponctuelle, haies ouvertes, haies multi strates, boisements isolés, etc. participent à la structuration du paysage rural. L'importance de la trame bocagère dans la composition des paysages est illustrée par la carte ci-après, représentant la végétation à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. On observe une trame bocagère particulièrement dense au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.



Photo 66 - La diversité des figures arborées de l'espace rural

Aucune forêt de surface importante n'est présente à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. En revanche, de nombreux boisements de superficie moyenne sont présents partout sur le territoire, dans le bocage mais aussi dans la plaine. Ils sont parfois attenants à un parc de château, ou couvrent une éminence topographique ; les lisières sont souvent découpées, ce qui multiplie les arrière-plans forestiers. Depuis l'intérieur de ces petits massifs, toute perception visuelle se limite aux environs forestiers immédiats, sans vues sur l'extérieur.

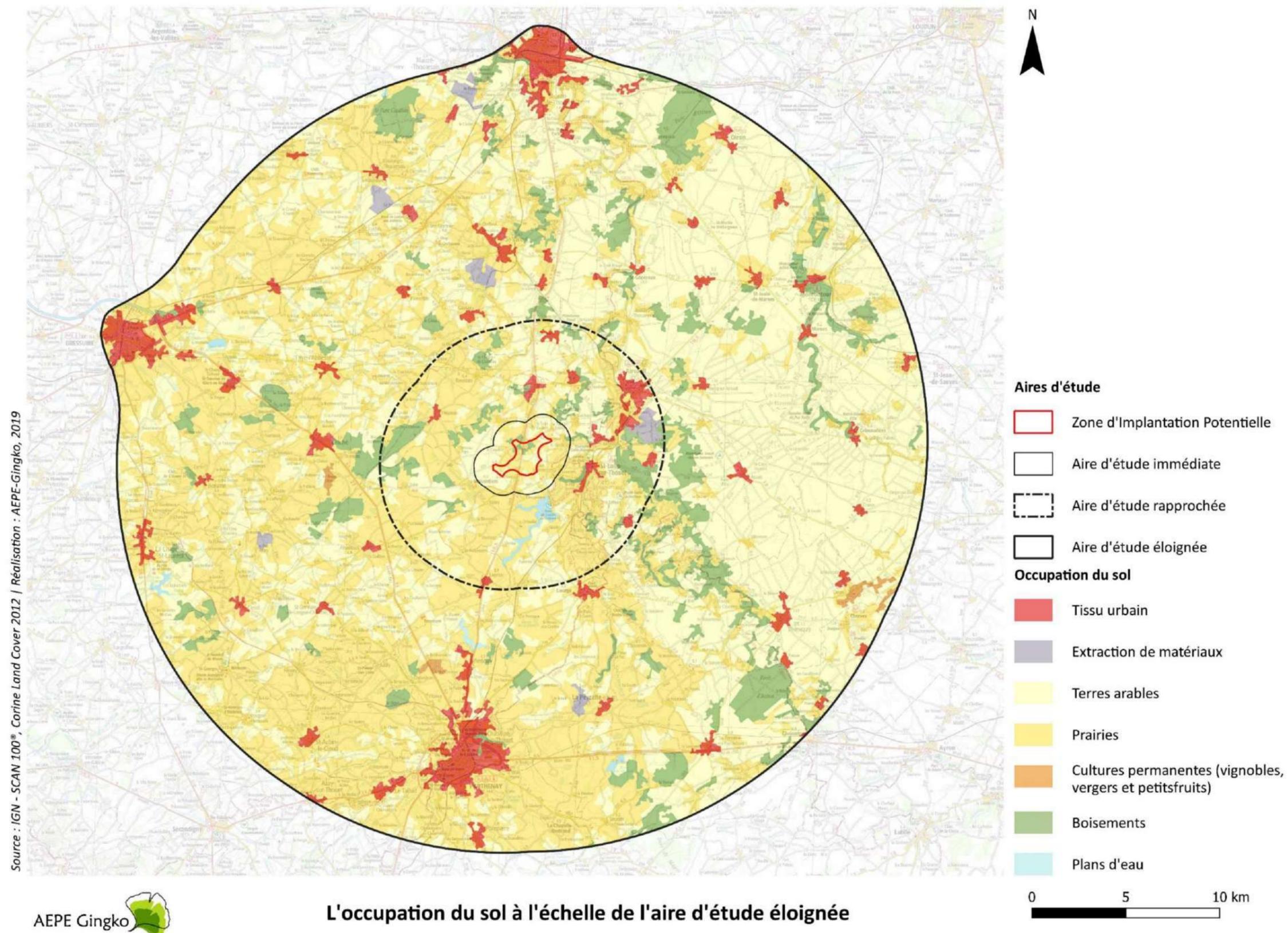


Photo 67 : Les boisements soulignent les horizons proches

La végétation arborée se fait également plus dense dans les reliefs creux des vallons, sous forme d'enfrichement, de bocage entourant les prairies rivulaires et de ripisylve. Les coteaux aux pentes abruptes sont généralement couverts de zones boisées qui renforcent leur fonction d'obstacles visuels. Les hameaux, fermes et écarts agricoles sont également généralement accompagnés d'une ceinture arborée dense qui les dissimule au regard.

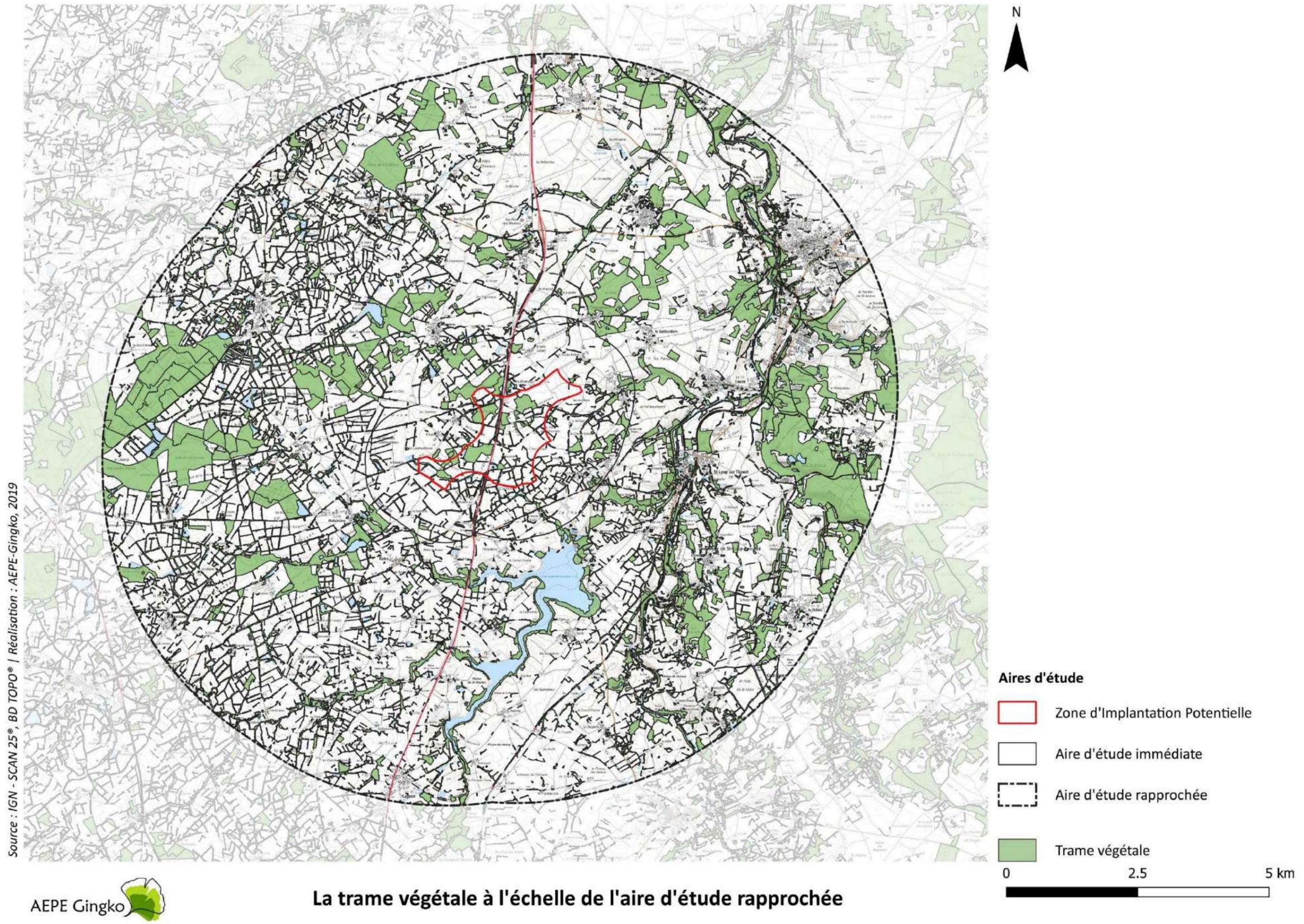


Photo 68 : Les ripisylves denses permettent peu de percées visuelles sur les cours d'eau (ici, le Thouet)



L'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 141 : L'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



La trame végétale à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 142 : La trame végétale à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

IV.2.3. CONCLUSION SUR LE RELIEF ET L'OCCUPATION DU SOL

L'analyse des composantes biophysiques du territoire fait ressortir les points suivants :

La topographie de l'aire d'étude éloignée ainsi que la répartition du couvert végétal sont contrastées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. De façon schématique, trois grands ensembles se distinguent, qui génèrent des caractéristiques de perceptions visuelles distinctes. Ces trois fonctionnements des paysages sont résumés sur la figure ci-contre, les chiffres cités dans la synthèse se référant à la figure.

- À l'ouest et au sud de la Zone d'Implantation Potentielle, le relief est vallonné et couvert d'un bocage dense, ce qui génère une majorité de vues courtes, donc peu sensibles aux éléments lointains, avec toutefois quelques points de vue localisés hauts et ouverts. En règle générale, ces points hauts (2) sont les plus sensibles visuellement (coteau est de la vallée du Thouet, orienté en direction de la ZIP par exemple). De même, les points bas (3), tel que le fond du vallon de la Garotte ou du marais Bodin, ou intermédiaires (1) sont sensibles s'ils sont très proches de la ZIP, avec un risque d'effet de surplomb. Les points bas et plus éloignés sont, quant à eux, isolés visuellement de la ZIP (fond de la vallée du Thouet par exemple). Dans la mesure du possible, il est recommandé d'éloigner les implantations des zones basses (talwegs des ruisseaux), pour préserver les ambiances fermées et intimes de ces secteurs.
- À l'est et au nord de la ZIP, la plaine ouverte et dégagée génère un paysage horizontal, avec des possibilités de vues continues, lointaines et profondes (4), qui seront à prendre en compte dans l'évaluation des sensibilités du projet. La présence de boisements dans cette plaine referme néanmoins certains points de vue ;
- Les vallées du Thouet et de ces affluents sont à la fois génératrices de points de vue fermés depuis le fond de la vallée en lien avec le relief et l'intensification du couvert végétal (6), et de points de vue ouverts en rebord de vallée (5), grâce au recul offert par le relief des coteaux. Ce sont ces dernières situations qui impliquent des sensibilités visuelles, puisqu'elles impliquent de potentielles covisibilités.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, comme à celle du rapprochée, la vallée du Thouet constitue une ligne de force dans le paysage et creuse ce dernier de son sillon verdoyant. Il est donc recommandé de prendre en compte les perceptions depuis cette vallée dans le choix d'implantation.

La Zone d'Implantation Potentielle se trouve dans un secteur légèrement vallonné et bocager, au sein duquel les perceptions lointaines sont rares et le motif arboré omniprésent.

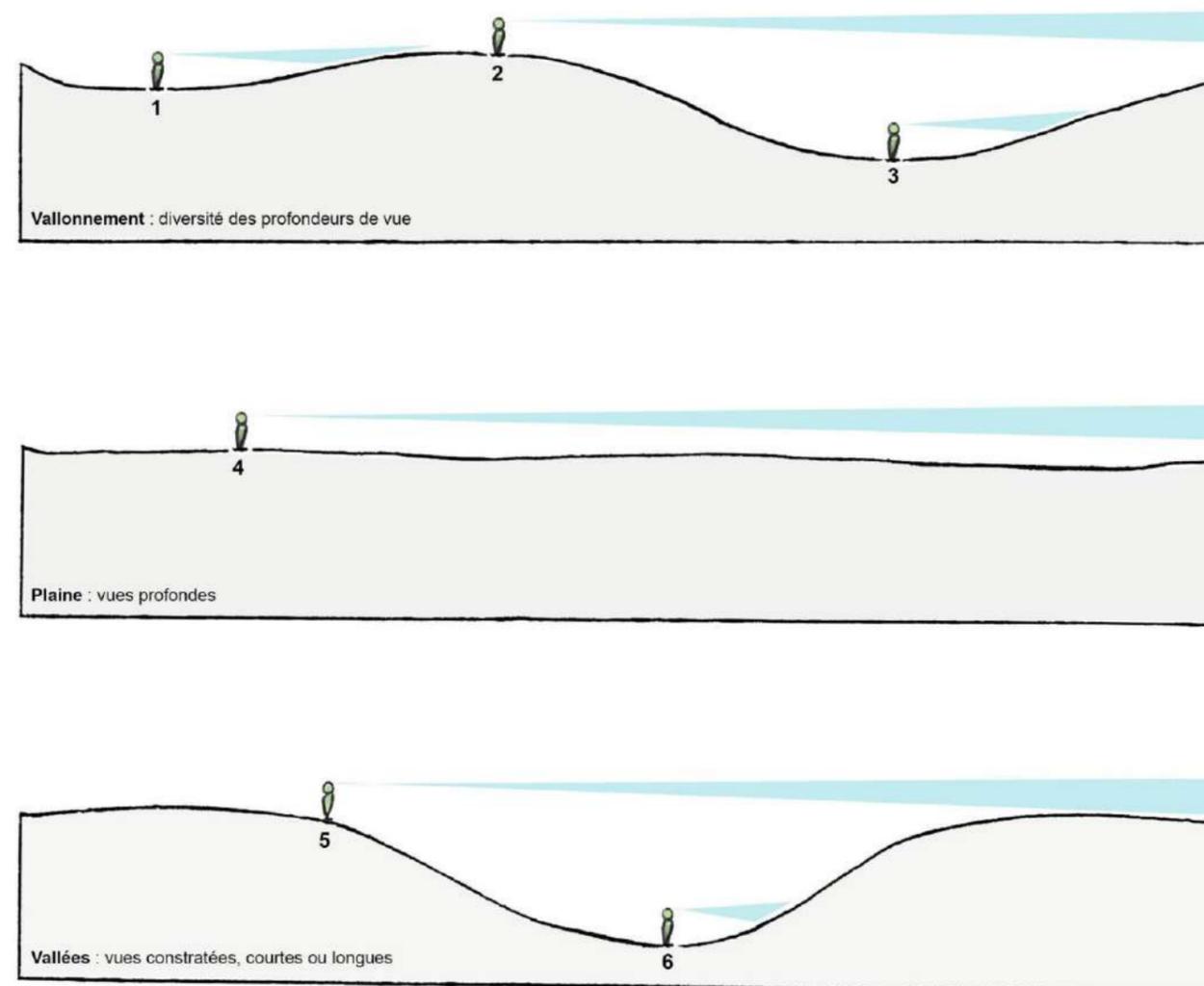


Figure 86 : Synthèse des différentes perceptions visuelles en lien avec les structures biophysique du territoire

IV.3. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES

IV.3.1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

Les lieux de vie et d'habitat constituent des espaces privilégiés de découverte et d'appropriation des paysages. À ce titre, il est donc indispensable d'étudier leur localisation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle, leur organisation paysagère, etc., afin de déterminer lesquels présentent des enjeux et des sensibilités potentielles vis-à-vis de celui-ci du point de vue paysager.

IV.3.1.1. À L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Deux types d'habitat principaux sont répertoriés au sein de l'aire d'étude éloignée : on observe à l'ouest du Thouet un habitat dispersé, typique des territoires bocagers, alors qu'à l'est de ce même cours d'eau, l'habitat est plus groupé et caractéristique des territoires de plaine. Le tableau ci-après répertorie les unités urbaines de plus de 1 500 habitants présents à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 137 : Les principaux lieux de vie et d'habitat (population communale > 1 500 habitants) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée présentés par ordre d'éloignement croissant

Commune	Population communale en 2016 (source : INSEE)	Éloignement vis-à-vis de la ZIP (km)	Aire d'étude
Airvault	3 024	5,2	Rapprochée
Saint-Varent	2 498	9,4	Éloignée
Châtillon-sur-Thouet	2 742	13,4	Éloignée
Parthenay	10 902	16,0	Éloignée
Saint-Aubin-le-Cloud	1 878	17,1	Éloignée
Le Tallud	2 080	17,1	Éloignée
La Chapelle-Saint-Laurent	2 020	18,5	Éloignée
Pompaire	2 066	19,0	Éloignée
Thouars	9 475	20,0	Éloignée
Bressuire	20 528	22,0	Éloignée

Comme indiqué dans le tableau ci-contre, l'aire d'étude éloignée ne comporte que trois unités urbaines d'importance, à savoir Bressuire à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, Thouars au nord de la ZIP et

Parthenay au sud de la ZIP (cases orangées du tableau). Ces trois villes sont implantées sur des sites de vallées avec un paysage urbain à caractère patrimonial important. Les paragraphes suivants détaillent les sensibilités éventuelles de ces trois zones urbaines au regard de l'implantation potentielle du projet éolien. L'étude est ensuite affinée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

PARTHENAY

La ville de Parthenay est implantée en promontoire sur la vallée du Thouet. Le centre-ville est situé à environ 16 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Malgré le fait que la majorité de l'unité urbaine soit installée sur le coteau orienté en direction de la ZIP de la vallée du Thouet (coteau sud), l'éloignement, le relief et la végétation dense de bocage entourant l'agglomération ne permettent pas de visibilité en direction du site du projet. Il n'y a pas de sensibilité paysagère particulière relevée pour cette unité urbaine ; **la sensibilité potentielle attribuée à la ville de Parthenay est donc faible.**



Photo 69 : La ville de Parthenay est installée dans la vallée du Thouet, en surplomb de la rivière

(Sources : <http://www.cc-parthenay-gatine.fr> et <http://www.tourisme.fr>)

THOUARS

La ville de Thouars est organisée sur un plateau qui domine les boucles du Thouet, à environ 20 km au nord de la Zone d'Implantation Potentielle. Le centre historique ancien est bâti sur un promontoire en rive droite du Thouet. Malgré cette situation topographique, la grande majorité des secteurs de la ville sont fermés d'un point de vue paysager puisque le bâti dense du cœur de ville masque les perceptions extérieures.

Seuls deux endroits sont identifiés comme points de perception potentielle du projet avec des vues panoramiques lointaines vers le sud ; ils sont localisés sur la carte page suivante. Il s'agit d'une portion très furtive de la RD759 (Boulevard Alfred de Vigny) au-dessus du cimetière, et de la Tour du Prince de Galles dans le centre historique. La vue depuis cette tour n'est pas considérée comme représentative des lieux de vie et d'habitat, sa sensibilité est détaillée dans le chapitre consacré au patrimoine. Une attention particulière sera tout de même à apporter à ces vues depuis les hauteurs de la ville.



Carte 143 : Les principaux points de sensibilité potentielle de la ville de Thouars

Le nord de la ville ainsi que les quartiers résidentiels au sud du Thouet au tissu urbain moins dense ne sont pas concernés par des ouvertures visuelles en direction du projet, puisqu'ils ne bénéficient pas du recul apporté par le creux de la vallée.

Avec seulement des points très localisés de perception potentielle lointaine en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité de la ville de Thouars est évaluée comme faible du fait de son éloignement.

BRESSUIRE

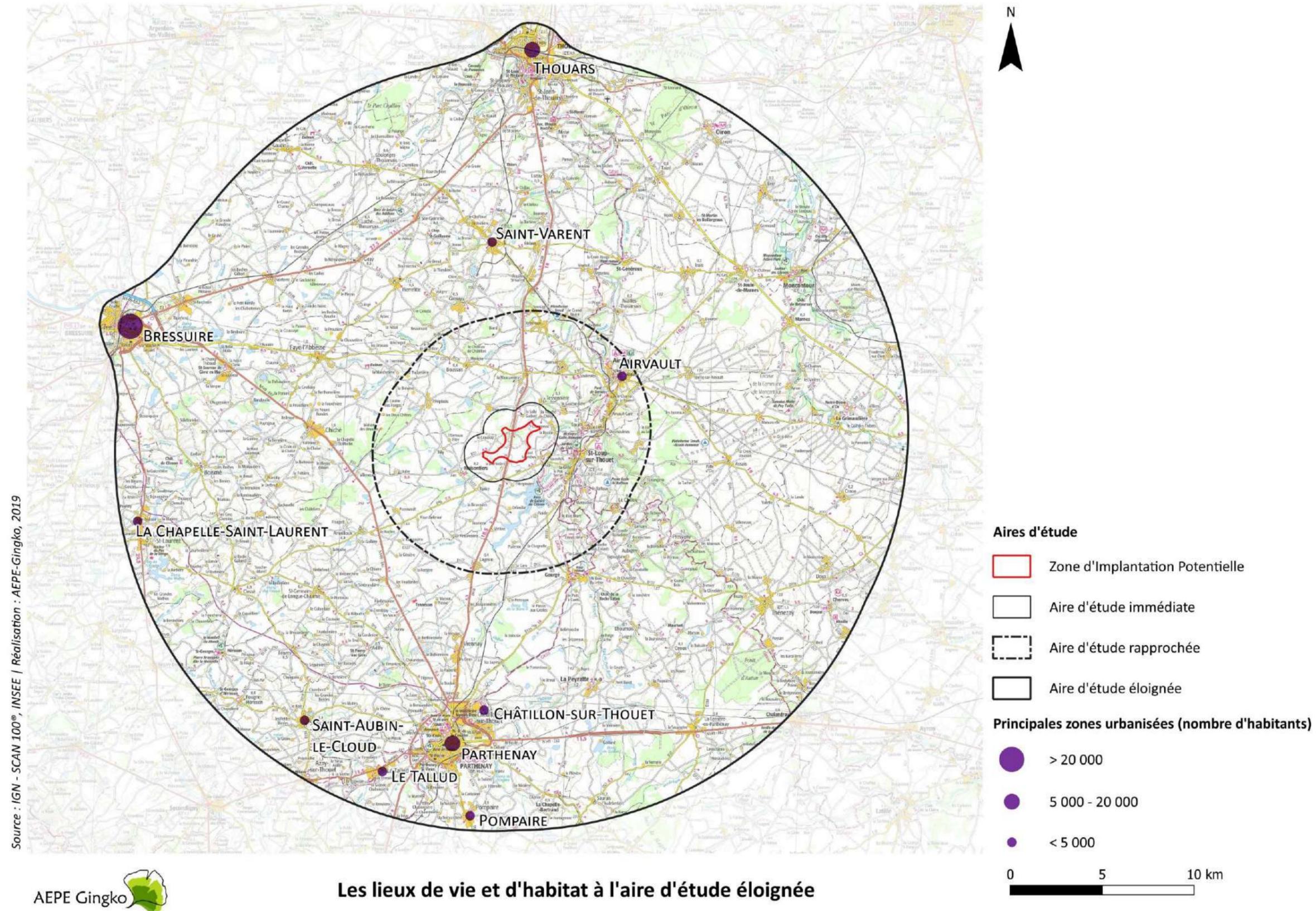
La zone urbaine de Bressuire est la plus importante de l'aire d'étude éloignée et compte environ 20 500 habitants. Bâti sur la vallée du Dolo à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, le centre-ville est éloigné d'environ 22 km de cette dernière. Le caractère urbain fermé des paysages de la ville ne permet pas de vues dégagées en direction du projet. Malgré l'existence de points hauts sur les reliefs de la vallée, il n'y a pas de panorama vers la zone de projet, ces points de vue étant tournés principalement vers l'ouest et le nord. En sortie est de Bressuire, certains axes, comme la RN149, sont partiellement orientés dans l'axe de la ZIP ; néanmoins, l'environnement bocager très dense dans lequel est située la ville limite les vues depuis ces secteurs. **La sensibilité paysagère de la zone urbaine de Bressuire est évaluée comme étant faible.**



Photo 71 : Les quelques points hauts de la ville de Bressuire (château) sont orientés vers le nord et l'ouest
(Source : www.ville-bressuire.fr)



Photo 70 : Depuis la RD759, une vue très ponctuelle et lointaine est possible vers la ZIP au niveau du cimetière



Carte 144 : Les lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude éloignée